

L'information pour le développement durable dans l'espace francophone

L'information est un élément clé du développement durable. Le chapitre 40 de l'Agenda 21 de Rio est consacré à l'information pour la prise de décision. La neuvième session de la Commission du développement durable des Nations Unies d'avril 2001 a fait des propositions complémentaires sur ce thème. La Convention de la Commission des Nations Unies pour l'Europe sur «l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement», dite Convention d'Aarhus, encadre l'accès à l'information environnementale pour les pays européens qui l'ont ratifiée. Le Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) dont la première session s'est tenue à Genève en décembre 2002 a posé les bases des principes d'un accès à l'information et de la liberté d'expression. Une seconde session programmée à Tunis en 2005 devrait arrêter les programmes d'action.

Ces trois initiatives internationales portent sur l'information et directement ou indirectement sur le développement durable, mais elles ont des angles d'attaque très différents.

Dans l'espace francophone, l'Université d'Été Francophone sur le «développement durable et les systèmes d'information» qui s'est tenue à Saint-Étienne du 5 au 9 juillet 1999¹ a adopté un certain nombre d'orientations (contenues dans la Déclaration de Saint-Étienne). La Déclaration de Bamako de 2002 et les recommandations des ateliers mettent l'accent sur la nécessité de «préserver le patrimoine humain qui repose sur la diversité culturelle et en particulier le multilinguisme» et de «garantir le droit inaliénable de tout citoyen d'accéder librement aux informations constituant le patrimoine de l'humanité diffusées sur tous les supports».



Christian BRODHAG et Florent BREUIL

Christian BRODHAG est, depuis juillet 2004, Délégué Interministériel au Développement Durable de France. Il était auparavant Directeur de recherche à l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne et Président Fondateur de l'association Agora 21 qui assure la mise en œuvre technique du projet Médiaterre.

Florent BREUIL est Ingénieur de recherche ARMINES, membre du centre Sciences, Information et Technologies pour l'Environnement de l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne. Il est aussi Gestionnaire du site Internet d'Agora 21 et assure la coordination générale du Comité technique du système d'information Médiaterre.

1. <http://www.agora21.org/univ-ete-fr/declaration-st-etienne.html>



Enfin, divers articles ont été consacrés à ce thème, dont un numéro spécial de *Liaison Énergie-Francophonie*². Le lecteur peut se reporter à ces éléments. En revanche, nous allons évoquer ici quelques problèmes majeurs qui remontent de ces documents, les uns généraux, les autres concernant la communauté francophone.

Accès de tous à la société de l'information

Que l'on évoque la société de l'information, l'économie des savoirs... l'accès à l'information et aux infrastructures modernes de traitement et de diffusion de l'information est un élément du développement. De plus, quand on substitue de l'information à de l'énergie et à de la matière, on participe au découplage de l'économie vis-à-vis des pressions sur l'environnement et on contribue ainsi à la durabilité du développement. Or, les pays en développement qui ne possèdent pas les infrastructures et ne maîtrisent pas ces systèmes d'information restent à l'écart de cette société de l'information. Il en est de même des couches de la population qui sont trop pauvres pour accéder aux sources d'information nouvelles. Certains parlent de révolution numérique s'apparentant à une « troisième révolution industrielle », et les pays en développement qui estiment avoir « raté » la révolution industrielle n'envisagent pas sereinement d'être écartés de la société de l'information. Des programmes d'action, des investissements, de la formation visent à combler ce fossé... C'est la mission que la Francophonie a donnée à l'INTIF³.

L'information comme un bien public

Les protocoles de l'Internet, les logiciels et les contenus, c'est-à-dire les connaissances, doivent-ils être des biens privés gérés par le seul marché ou,

2. *Liaison Énergie-Francophonie*, numéro spécial « L'information pour le développement durable », n° 51, 2001, www.iepf.org/ressources/lef.asp; Christian Brodhag, « L'information d'aide à la décision pour le développement durable », *Liaison Énergie-Francophonie*, numéro spécial sur le Sommet de Johannesburg, n°s 55-56-57, p. 216-224; Christian Brodhag, « Information, gouvernance et développement durable », *Revue internationale de science politique*, 2000, n° 3.

3. Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation, intif.francophonie.org

au contraire, font-ils partie des biens publics dont l'accès doit être garanti même aux couches de la population les plus pauvres? En d'autres termes, les systèmes d'information reposent-ils sur la compétition et la concurrence, souvent considérées comme un gage d'efficacité, ou sur la coopération? Le mouvement des « logiciels libres » développés sur la base de coopérations volontaires démontre que l'esprit de partage peut conduire à produire des applications performantes. La Francophonie (sous la houlette de l'INTIF) prône l'utilisation des logiciels libres comme une garantie d'accès des pays en développement à des technologies à coûts faibles. Un séminaire organisé par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) et l'AUF-INTIF⁴ recommandait « l'adoption de mesures législatives et réglementaires sur l'utilisation des logiciels libres dans les administrations publiques africaines, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des logiciels propriétaires dont les licences d'utilisation trop restrictives et déjà très onéreuses grèvent les finances publiques de nos États ». Mais le conflit latent est constant, car l'enjeu majeur concerne l'épineuse question de la brevetabilité des logiciels, farouchement combattue par les partisans des logiciels libres. Si nous poussons à son terme la logique coopérative caractéristique des logiciels libres, elle doit aussi concerner les contenus et donc permettre le libre accès aux connaissances. C'est, par ailleurs, l'esprit dans lequel a été développé le projet Médiaterre (voir encadré) qui est un système coopératif de veille d'information sur le développement durable.

L'obligation redditionnelle

L'obligation redditionnelle ou obligation de rendre compte (*accountability*, en anglais) impose aux acteurs de collecter les informations sur leur efficacité dans certains domaines et de les communiquer aux parties intéressées. En matière de développement durable, cette obligation, notamment en matières environnementale et sociale, touche autant les entreprises que les États et les collectivités publiques et induit des coûts de collecte, traitement, synthèse... À ce titre, les pays en développement demandent aux organisations internationales, y compris aux secrétariats des conventions

4. Codi III atelier logiciels libres, 10 et 11 mai 2003, Addis Abeba, Éthiopie, http://smsi.francophonie.org/IMG/pdf/codi_iii_recommandation_v1-2.pdf

onusiennes, de rationaliser leurs demandes d'information concernant l'édition des rapports nationaux afin d'éviter les doubles emplois et pour ne pas faire peser sur eux une charge excessive. La question se pose également concernant les données de base, et notamment pour celles servant à renseigner les indicateurs de développement durable. C'est pourquoi, il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des données dans des stratégies et des rapports de développement durable, qui permettent d'organiser et de rationaliser le système d'information et la relation avec les différentes parties intéressées.

Le Plan d'action de Johannesburg précise (paragraphe 162b) que «les États doivent prendre immédiatement les mesures pour faire progresser la formulation et l'élaboration des stratégies nationales en faveur du développement durable et commencer leur mise en œuvre en 2005». Il est souhaitable que les pays en développement en profitent pour organiser leurs systèmes d'information, d'évaluation et de rapportage au service de leur stratégie de développement durable. Faute d'une réelle intégration de l'information, comme élément primordial, au cœur des stratégies et de la prise de décision, les exercices liés aux indicateurs de développement durable apparaissent comme des charges supplémentaires et inutiles pour les pays les moins avancés.

L'accès aux informations pertinentes sur l'environnement et les ressources naturelles

Le pilier environnemental du développement durable implique la saine gestion des ressources naturelles à long terme dans la limite de la capacité de charge des écosystèmes. Cette «saine gestion» demande de disposer des systèmes d'information géographique et de cartographie pour traiter l'information, mais aussi que tous les pays partagent des données pertinentes, notamment celles provenant des observatoires au sol ou celles obtenues au moyen des satellites de télédétection. Ces informations doivent aussi permettre de combiner les connaissances traditionnelles et les savoirs locaux avec des données obtenues avec les méthodes scientifiques conventionnelles et les systèmes d'observation les plus modernes. Un tel exemple a été mis en œuvre

pour la gestion des terres en zone soudano-sahélienne⁵. La connaissance des populations rurales africaines, notamment sur les catégories de terres et les unités de paysage ou sur la gestion conservatoire des eaux et la fertilité des sols, a pu être valorisée avec des connaissances scientifiques modernes. Une méthode comprenant des enquêtes auprès des paysans, des caractérisations pédologiques classiques sur le terrain et des analyses conventionnelles de laboratoire permet une double lecture du milieu physique (lecture paysanne, lecture scientifique). Les bases de données ainsi constituées utilisent comme mots clés les termes traditionnels utilisés par les populations pour caractériser les sols.

Le déficit de présence de la langue française sur la Toile

L'inégalité d'accès à des informations en langue française creuse un véritable fossé entre la communauté de langue française et les réseaux internationaux qui travaillent majoritairement en anglais.

Une étude sur la place du français dans Internet⁶ montre que l'anglais représentait en 2003 45% des pages, et le français seulement 3,97% des pages, derrière l'espagnol (4,87%) et l'allemand (6,24%). Le fléchissement des langues autres que l'anglais observé à partir de 2002 est dû moins à un déficit de pages mises en ligne qu'à un effet d'amplification par le mode de fonctionnement des moteurs de recherche qui privilégient les pages les plus citées, c'est-à-dire les plus anciennes et celles qui font partie de la communauté la plus représentée : celle de langue anglaise. Le moteur Google n'indexerait aujourd'hui que 15% des pages existantes en ligne. Sur un plan plus quantitatif, une étude⁷ menée en 2000 et actualisée en 2004, en utilisant

5. Drissa Diallo, «Savoirs locaux et bases de données pour la gestion des écosystèmes et le développement durable en zone soudano-sahélienne», Institut polytechnique rural de Katibougou (Mali), Colloque international «Développement durable : leçons et perspectives», Ouagadougou (Burkina Faso), 1-4 juin 2004.

6. Étude réalisée pour l'INTIF en décembre 2002 par Funderes, <http://smsi.francophonie.org/IMG/pdf/lc-franco2003-2.pdf>

7. Florent Breuil, «La présence du français dans l'Internet de l'environnement et du développement durable», *Liaison Énergie Francophonie*, numéro spécial d'information pour le développement durable, n° 51, 2001, www.iepf.org/ressources/lef.asp

le moteur Altavista, sur le thème spécifique du développement durable et de l'environnement donne des résultats assez contrastés. En pourcentage rapporté à la langue anglaise, les thèmes du développement durable (24,4%) et de la désertification (15,7%) arrivent largement en tête, loin devant les thèmes de l'environnement (6,6%), de la biodiversité (7,3%) et des changements climatiques (1,6%). Ces deux derniers thèmes ont une présence proche de la moyenne identifiée (comme les techniques de comptage utilisées différent, les résultats ne sont pas directement comparables). Sur une période de quatre ans, le nombre de documents disponibles a été globalement multiplié par un facteur dix, mais la présence relative du français reste sensiblement comparable.

Place du français dans Internet

Thèmes	2000	2004
Développement durable	25,5%	24,4%
Désertification	22,1%	15,7%
Environnement	7,7%	6,6%
Biodiversité	4,6%	7,3%
Changement climatique	2,6%	1,6%

Ce déficit de représentation de la langue française a été pris en compte par les concepteurs du portail Méditerranée, dont chaque nouvelle information est également répertoriée dans Google actualité.

Bien que la langue française soit une langue de travail internationale, elle est de moins en moins pratiquée par les organismes internationaux, et la qualité des traductions officielles est parfois discutable. La transcription de certains termes de l'anglais est fluctuante ou propage des traductions impropres qui deviennent des sources de malentendus⁸. Ainsi, l'inégalité comptable démontrée précédemment se double, pour les textes pertinents, d'une inégalité quantitative et qualitative des traductions de textes internationaux.

8. C'est ce qui a motivé le travail terminologique mené avec le soutien de la Francophonie: Christian Brodhag, Florent Breuil, Natacha Gondran, François Ossama, *Dictionnaire du développement durable*, AFNOR, édition mars 2004.

Le déficit d'accès des pays francophones en développement

À un déficit d'accès des francophones s'ajoute, bien entendu, la fracture numérique Nord-Sud qui fonctionne dans deux sens: l'accès à l'information lié à la connexion, et l'existence d'informations spécifiques liées à la capacité de publication. Le déficit de publications peut être illustré par l'estimation tirée de l'étude réalisée pour l'INTIF citée précédemment. La production des pages Web en français par continent montre une écrasante domination des pays industrialisés: 72,6% des pages sont d'origine européenne, 25,4% américaine (Nord et Sud) et l'Afrique et le Moyen-Orient sont loin derrière avec seulement 0,8%, suivis de l'Asie et de l'Océanie avec 0,3%.

Un renforcement de capacités s'avère nécessaire pour rendre accessibles des informations pertinentes, des études de cas et des connaissances spécifiques de ces pays. Dans ce cas, la langue française est un des éléments qui permettraient de faire une passerelle entre les langues nationales.

La constitution de réseaux de compétence

Le développement durable implique des changements profonds et une innovation globale dans les modes de vies, de consommation et de production. Le discours sur les bonnes pratiques étaye la nécessité de mettre en place des processus d'innovation collective, seuls capables de trouver la voie sur le terrain d'approches gagnantes-gagnantes propres à réconcilier environnement et développement, à s'enraciner dans les contextes concrets et les spécificités culturelles locales. Pour cela, il est essentiel de mettre en place ces réseaux d'innovation au niveau opérationnel.

Ceux-ci se heurtent trop souvent à des difficultés politiques (comment traduire au niveau local des urgences globales?), structurelles (le cloisonnement des organisations et des disciplines, par exemple) ou pratiques (l'architecture et le fonctionnement du réseau à construire). Dans le discours du développement durable, on retrouve certains concepts qui peuvent guider dans le sens de cette architecture en réseau. Le principe de la gouvernance

implique que la décision soit partagée, ainsi que l'information. Il passe non seulement par la mise en commun de données, mais aussi par le partage d'une vision et des connaissances. Les discours sur les partenariats privés et publics impliquent eux aussi des échanges d'information entre des acteurs qui n'ont pas toujours l'habitude de dialoguer : administrations et responsables politiques, entreprises et associations, communauté scientifique et citoyens...


Médiaterre : l'outil pour la constitution des réseaux

Le réseau «*Médiaterre* – Système mondial d'information francophone pour le développement durable – est une initiative partenariale de type II, telle que définie à l'occasion du Sommet Mondial sur le Développement Durable. L'ensemble des considérations évoquées dans cet article était présent dans les motivations et l'élaboration du projet *Médiaterre*. Le système est à la fois une source d'information pertinente pour la communauté de

langue française rendue visible par les moteurs de recherche, et de renforcement de capacités des partenaires.

La structure en réseau et la caractérisation de l'information diffusée permettent un ancrage à la fois thématique et géographique qui optimise l'accès à l'information. En permettant notamment de mettre en ligne des informations spécifiques sur l'Afrique, la présence des internautes africains est facilitée. C'est ainsi que 6% des connexions à la page principale de *Médiaterre* proviennent d'Afrique, ce qui est important. Hors les pays industrialisés, les autres pays francophones utilisent relativement bien le système : Maroc 1,7%, Maurice 1,1%, Tunisie 0,7%, Algérie et Sénégal 0,6%, Burkina Faso 0,5%, Gabon 0,4%, Bénin 0,3%, Côte d'Ivoire 0,2%, Roumanie 0,2%.

Le projet *Médiaterre* a reçu le soutien du Fonds Francophone des Inforoutes.

Pour plus d'information, consultez <http://www.mediaterrre.org/> 

Médiaterre, un système coopératif Mutualisez votre information, devenez partenaire www.mediaterrre.org

Médiaterre a été déposé à Johannesburg en tant que projet de partenariat de type II, par Agora 21. Soutenu par la France, il a été repris par les Nations Unies dans la liste additionnelle des projets de partenariat. Dans la logique des projets de type II, il convient d'élargir les partenariats au-delà des porteurs initiaux. C'est pourquoi, il a fait l'objet d'un atelier organisé à Johannesburg par la Francophonie sous la présidence de M. Adama Samassekou, Président du Comité préparatoire du prochain Sommet Mondial sur la Société de l'Information (PrepCom du SMSI, Genève, décembre 2003). L'atelier a conclu sur l'intérêt de structurer ce projet comme l'ossature d'un programme francophone intégré pour l'information. Il en a déterminé les principaux objectifs et tracé les grandes orientations.

Le projet est mené sous le pilotage de la Francophonie (IEPF) et d'un Comité d'Orientation International, dont la première réunion s'est tenue à Ouagadougou les 15 et 16 mai 2003 lors du Séminaire francophone sur « L'information au service du développement durable ».

Le Comité d'Orientation International de *Médiaterre* a la vocation de piloter politiquement l'évolution du réseau. Son Secrétariat exécutif est assuré par l'IEPF. Il est présidé par M. Adama Samassekou, Président du PrepCom du SMSI, Président de l'Académie Africaine des Langues, ancien Ministre de l'Éducation du Mali. Il est composé des partenaires responsables des portails régionaux et thématiques de *Médiaterre*, de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF).

Le Comité technique pilote le déploiement technique du système. Il est présidé par Agora 21, et est composé des acteurs qui assurent le fonctionnement technique du système. L'AUF et l'INTIF font partie du Comité technique.